

EMBARGO 28 NOVEMBRE 2024 12H00

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 28 NOVEMBRE 2024

180 000 salariés néo-aquitains du privé perçoivent un bas salaire

En Nouvelle-Aquitaine, 180 000 travailleurs du privé occupent un emploi à bas salaire, soit 8 % des salariés du privé. Ils perçoivent moins de 1 394 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP). Les emplois à bas salaire sont des emplois peu qualifiés et avec des contrats à durée limitée. Ils sont les plus nombreux dans le tertiaire, notamment dans les métiers de nettoyeurs, d'aides à domicile et d'aides ménagères. La proportion de bas salaires est plus marquée dans l'est de la région.

Dans une vingtaine de métiers, plus d'un salarié sur cinq perçoit un bas salaire : ouvriers non qualifiés de type artisanal ou industriel, agents de service dans les établissements primaires, employés de maison, ouvriers du maraîchage, animateurs socioculturels et de loisirs, etc.

Les travailleurs à bas salaire sont plus souvent des femmes et ont davantage moins de 26 ans.

Un tiers des salariés du secteur privé continue de toucher un bas salaire huit ans après. À l'opposé, plus d'un tiers perçoivent un meilleur salaire. Cette progression passe souvent par un changement de métier.

Tous les résultats de l'étude réalisée en partenariat avec la DREETS dans l'Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 159 : [180 000 salariés néo-aquitains du privé perçoivent un bas salaire](#)
Consultable et téléchargeable gratuitement sur le site www.insee.fr à partir du 28 novembre 2024 à 12h00.

Contacts presse :

Préfecture de Nouvelle-Aquitaine : Sophie Billa/Delphine Salva – 06 07 62 05 99 - 06 73 64 76 44
- pref-communication@girond.gouv.fr

Insee : Dominique Morizur - 06 73 64 22 91 - medias-nouvelle-aquitaine@insee.fr  @Insee_NA

Bas salaire



1 394 €

net par mois
en équivalent temps plein

Les emplois à bas salaire : peu qualifiés, des contrats plus précaires et plutôt dans le tertiaire



En Nouvelle-Aquitaine,
8 % des salariés du privé occupent un
emploi à bas salaire

9 % en France (hors Mayotte)

Catégorie socioprofessionnelle
des salariés à bas salaire



Part du temps partiel dans
les emplois à bas salaire



Part des contrats à courte durée
chez les salariés
à bas salaire



Part des salariés
à bas salaire
travaillant dans le tertiaire



D'ouvriers non qualifiés de type artisanal à coiffeur, une part importante de bas salaires

Les métiers les plus concernés par les bas salaires

nettoyeurs



12 500

aides à domicile



8 000

ouvriers non
qualifiés
(industrie)



7 000

animateurs
socioculturels
et de loisirs



6 300

Part des bas salaires par métier

ouvriers
non qualifiés
(artisanat)



62 %

agents de service
des établissements
primaires



36 %

employés
de maison



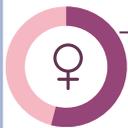
31 %

coiffeurs
salariés



27 %

Plus souvent des femmes et des jeunes



54 % des salariés à bas salaire sont
des **femmes**

46 % sur l'ensemble des salariés du privé

Elles occupent plus souvent des métiers
moins rémunérateurs et à temps partiel

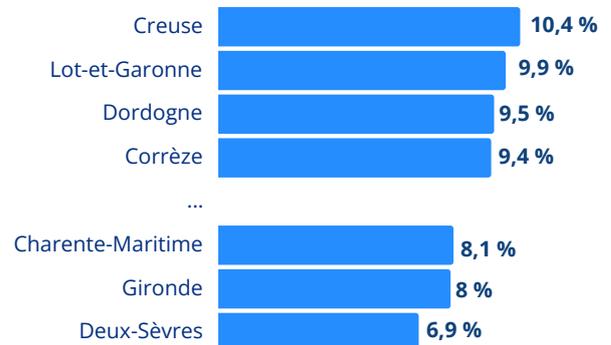


Les moins de 26 ans

représentent 30 % des bas salaires

20 % sur l'ensemble des salariés du privé

La proportion de bas salaires est plus marquée dans les départements de l'est de la région



Huit ans après, quelles trajectoires pour les salariés à bas salaire ?



un salarié sur trois perçoit
toujours un bas salaire



un sur trois a un niveau de
rémunération qui n'est plus un
bas salaire



un sur trois n'a plus d'activité salariale
(inactivité, chômage, formation,
devient indépendant ou décès)